

tonnerre. M. Villeray fait Robespierre, l'assassin pomaré et M. Larroix se confie le front du madras crasseux de Marat. Ciourdaïn, c'est Damaïne. Il a vraiment la stature et l'empire qui conviennent à ce personnage de granite, et il a l'air de croire aux horreurs qu'il débite. Clément Just donne grand air au marquis de Lantenne. M. Romain prête au jeune Gauvin un charmant visage. Tallien joue avec une énergie farouche un chapeau subalterne auprès duquel Lantenne est tout miel, et M. Tallien donne la physionomie qui convient au personnage étrange du Calima. A part Lantenne, qui fait bonne besogne à l'Ambigu dans le *Petit-Jacques*, tous les acteurs de drame de Paris se trouvent réunis dans *Quatre-vingt-treize*.

Je ne dois pas oublier les trois petits amants de douze à trois ans, qui sont fort bons; c'est la petite Lamart, la petite Leroy, la petite Desmet. Ce serait impardonnable d'oublier les enfants surtout dans une pièce dont Victor Hugo est le grand père, en sortant d'un réceptation donnée à la veille de Noël, par-dessus le marché l'auteur de *Quatre-vingt-treize* a, pour ainsi dire, fait tenir, par un de ces phénomènes de réduction ou de dilatation, les rôles de ses petits, son parfait alternativement son génie, tout quatre-vingt-treize dans les petits soulèves des enfants de la Flèche. L'auteur ne peut attendre et désarmer les commentateurs de la guerre civile; voilà l'impression qui se dégage de son drame, lequel nous apprend aussi, que, pour ériger la République, il faut lui sacrifier même l'humanité. Ce n'est pas nous qui disons le contraire.

BULLETIN DU TRAVAIL

La grève d'Elincourt
La grève qui s'est déclarée samedi soir, dans les ateliers de tissage mécanique de M. Duchet et Reyrol n'est pas encore terminée. Les grévistes sont calmes. Cependant deux d'entre eux se sont vu frapper d'un procès-verbal par la gendarmerie, pour menaces de troubles par eux nommés Maximilien et Onésime Briatte.

ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Un dernier mot à la *Vraie France*: Monsieur le Gérant de la *Vraie France*, Hier, M. Aimé Behaghel prétendait que sa retraite du *Mémorial* avait eu pour cause la constitution de la Société des journaux réunis. Aujourd'hui, acculé dans ses derniers retranchements par le dilemme que je lui ai posé, il se retire, dit-il, de la rédaction des journaux réunis.

Cet article, dont l'insertion dans le *Mémorial* aurait amené, d'après M. Aimé Behaghel, sa rupture avec moi, je l'ai fait reproduire, sans y changer un mot, dans tous nos journaux et en particulier dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dont je suis le rédacteur en chef.

Vous pouvez apprécier, une fois de plus, quel est le fait de ces assertions de M. Aimé Behaghel. Recevez, Monsieur le Gérant, mes civilités.

ALFRED REBOUX,
Sur une invitation de M. le maire de Roubaix, MM. les Prudhommes Patrons se sont réunis aujourd'hui à l'Hôtel de Ville et ont été reçus par MM. Léon Allart et Filipo, qui ont déclaré, en instaurant de vouloir bien retirer leur démission.

Ces Messieurs ayant fait observer qu'aucune solution n'avait encore été donnée aux justes réclamations formulées à différentes reprises, M. le Maire répondit que le Conseil d'Etat était saisi de la question et qu'elle serait résolue à bref délai.

En présence de cette promesse et pour bien prouver leur désir d'être utiles à leurs concitoyens, MM. les Prudhommes Patrons ont consenti à reprendre leurs fonctions, sous la réserve que, si la solution promise n'intervenait pas dans un délai de quelques mois.

Il ne faut pas oublier que la situation fâcheuse qui s'est faite à l'industrie, comme à notre population ouvrière par le silence obstiné du gouvernement, dure depuis un an et qu'il est urgent d'y mettre un terme.

La *Grande Harmonie* a fait ce matin, en l'église Saint-Martin, sa première exécution de *Sainte-Cécile*, retardée par suite d'un vent.

Ceux qui la bonne musique passionnée et qui pour une raison indépendante de leur volonté, ne sont pas membres honoraires de cette société, ont pu assister à la seconde exécution des morceaux suivants :

1. Marche aux Flambeaux (tre audition), composée par Victor Delannoy. 2. Andante symphonique (tre audition), composé par Victor Delannoy. 3. Mosaïque sur des motifs d'Halévy, arrangée par F. Baumann, qui aura lieu le dimanche 15 janvier pendant la messe de onze heures et demi, à l'église Notre-Dame.

La recette nette du concert organisé au profit des pauvres de la ville, par M. Landouzy et les autres artistes qui ont prêté leur gracieux concours, a été de 496 fr. 50. Cette somme sera versée à l'œuvre de bienfaisance de la ville, les pauvres visités par les dames des diverses Confréries de Saint-Vincent-de-Paul et les Crèches.

Nous félicitons sincèrement M. Landouzy et les autres artistes qui ont prêté leur gracieux concours, et nous remercions de leur dévouement et de leur talent remarquable.

L'adjudication des états des Halles de Roubaix, pour l'année 1883, commencée aujourd'hui à 2 heures n'a pu être terminée en une seule séance.

Toutes les états réservés aux bouchers ont été vendus à des prix variant entre 430 et 520 francs.

Un boucher de Mouvaux en a pris 3 pour sa part. Presque toute la galerie circulaire des échoppes réservées aux marchands de fruits, légumes, herbes et oignons, etc., a été adjugée à des prix variant entre 70 francs et 270 francs.

Cette dernière est située à l'entrée des Halles à proximité du café Soyer. Demain, à deux heures, à Lille, à Valenciennes, conseillers municipaux qui ont eu lieu aujourd'hui, adjugeront les tables qui n'ont pu être adjugées aujourd'hui. Ce sont celles qui sont réservées aux marchands de

poisson et de fromage; encore est-il question de mettre ces derniers en dehors des Halles afin d'éviter l'action corruptrice produite par l'odeur du Marolles et autres fromages parvenus.

Nous lisons dans le *Paris-Journal* :

M. Antonin Proust doit se rendre prochainement à Roubaix pour s'entendre avec la municipalité de cette ville sur les détails d'installation de l'école des Arts industriels, qui va y être fondée.

On lit dans la *Semaine Religieuse* : M. l'archevêque vient d'adresser à tous ses prêtres, à l'occasion du renouvellement de l'année, une lettre où il exprime les affectueux sentiments que lui inspire sa paternelle bonté et les sages conseils que lui dicte une haute prudence.

Cette lettre resserrera encore, s'il est possible, les liens de respect, de confiance et d'amour qui unissent le clergé du diocèse de Cambrai à son évêque.

Jamais cette lettre n'a été plus nécessaire; grâce à Dieu, elle n'a jamais été plus intime.

Parallèlement nous trouvons l'accentuation de nos prières pour le clergé de la Sainte Eglise la réclamation également.

MM. les sénateurs et députés du département ont répondu de nombreuses lettres à la pétition qui leur a été adressée par la commission d'enquête de Lille et ouvriers. On nous signale celles de MM. Des Rotours, de Marcère, Pierre Legrand. Nos députés n'espèrent malheureusement pas faire modifier les tarifs du traité Franco-Belge, plutôt ruineux pour nos grandes industries.

Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Les dégâts, évalués à 4000 francs environ, ont été couverts par une assurance à Compagnie *Le Lion*.

La cause de cet incendie est inconnue. Samedi matin, vers 7 heures, un incendie s'est déclaré dans une baraque en planches appartenant à M. Delstraïn, marchand d'huile et de graisses, rue Kléber, à Croix.

Le produit du vol, dans cette église, s'élevait à 2300 francs.

Le jeune Wouters a déjà subi cinq condamnations.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.— On lit dans l'*Echo du Nord* d'hier :

On se plaint beaucoup, à Wavrin et aux environs, depuis l'établissement d'un bureau de poste dans cette commune, du retard apporté dans les distributions, contrairement à ce qui avait lieu précédemment.

Il y a quelques mois, en effet, un bureau de poste a été créé à Wavrin, pour cette commune et Sainghin-en-Weppes. Précédemment ces deux localités étaient rattachées au bureau de Fouries.

Les lettres et journaux pariaient alors de Lille à quatre heures du matin et étaient distribués à Wavrin et à Sainghin à huit et neuf heures du matin.

D'après Wavrin est doté d'un bureau de poste, le courrier quitte Lille à onze heures du matin, et la distribution n'est plus faite qu'à trois heures du soir.

Une partie de la commune de Sainghin est encore plus mal partagée; dans un hameau, celui d'Occron, les habitants n'ont droit qu'à la seule distribution du matin, le courrier partant de Lille le matin et n'étant remis à destination que le lendemain.

Nous nous associons d'autant plus volontiers aux justes plaintes de notre commune, que nous nous sommes vu adresser nous sont parvenues précisément du côté de Wavrin et de Sainghin-en-Weppes. Il peut paraître étrange qu'une localité soit moins bien desservie par la poste, que d'autres communes de la même région.

Ces expériences ont été couronnées de succès et ont montré une fois de plus tout le parti que l'on peut tirer des poudres brisantes que l'on ne saurait employer pour les bouches à feu, à cause même de leurs propriétés explosives.

Nous avons parlé du coup de tonnerre qui a éclaté sur la gare et qui a tué deux personnes dans la raffinerie Fiesch et de l'incendie qui a éclaté au bureau télégraphique de la gare de Douai.

Les employés de service, MM. Dubot et Duval, ont été tués, et un grand nombre d'autres blessés.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

— DOUAL. — C'est le 27 décembre, que sera appelée devant la Ire chambre civile de la Cour de Douai l'affaire des frères de la doctrine chrétienne contre la ville de Béthune. On sait que le tribunal de cette localité a donné gain de cause aux instituteurs congréganistes.

M. Frensch, ancien barreau de Paris, ancien député de Troyes, défendra les intérêts de la ville de Béthune.

— Un arrêté préfectoral vient de constituer la commission météorologique du Nord. On sait que Douai est le chef-lieu d'arrondissement météorologique de la région.

— Des expériences d'explosion par la dynamite ont eu lieu hier, vendredi, à deux heures, au polygone de Douai. On sait que la dynamite est un corps explosif très puissant.

— Les lettres et journaux pariaient alors de Lille à quatre heures du matin et étaient distribués à Wavrin et à Sainghin à huit et neuf heures du matin.

D'après Wavrin est doté d'un bureau de poste, le courrier quitte Lille à onze heures du matin, et la distribution n'est plus faite qu'à trois heures du soir.

Une partie de la commune de Sainghin est encore plus mal partagée; dans un hameau, celui d'Occron, les habitants n'ont droit qu'à la seule distribution du matin, le courrier partant de Lille le matin et n'étant remis à destination que le lendemain.

Nous nous associons d'autant plus volontiers aux justes plaintes de notre commune, que nous nous sommes vu adresser nous sont parvenues précisément du côté de Wavrin et de Sainghin-en-Weppes.

Il peut paraître étrange qu'une localité soit moins bien desservie par la poste, que d'autres communes de la même région.

Ces expériences ont été couronnées de succès et ont montré une fois de plus tout le parti que l'on peut tirer des poudres brisantes que l'on ne saurait employer pour les bouches à feu, à cause même de leurs propriétés explosives.

Nous avons parlé du coup de tonnerre qui a éclaté sur la gare et qui a tué deux personnes dans la raffinerie Fiesch et de l'incendie qui a éclaté au bureau télégraphique de la gare de Douai.

Les employés de service, MM. Dubot et Duval, ont été tués, et un grand nombre d'autres blessés.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

Le directeur de la gare, M. Lecomte, a été blessé et a dû être transporté à l'hôpital.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille de Monsieur HINDRE-HALLOT et de la famille de Monsieur MARTEL-DELESPERRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Madame DELESPERRE, veuve de Monsieur Louis HALLOT, ancien Sireur à Tourcoing, sont priés de vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu le samedi 27 décembre, à 10 heures (du matin, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Inkermann, 26, à Roubaix.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Prosprine-Dominica DARRIGOL, veuve de Monsieur Louis BECKMAN, décédée à Roubaix le 25 novembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 28 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Madame Reine WINOQ, veuve de Monsieur R. FOVEAU, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1881, des associations de bienfaisance de Valenciennes et de Lille, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Etienne, à Roubaix, le samedi 27 décembre 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur César DOLENT, décédé à Roubaix, le 21 décembre 1881, dans sa 20^e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.